

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**8 MAI 2024**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 8 mai 2024. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur le conseil Danick Harvey prend son siège à 19 h 34.

**CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

**2024-05-06**

**2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2024
5. Approbation des comptes à payer (148 306,70 \$) ;
6. Inscription à coût partagé de Monsieur Daniel Boies au 56<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie (AGSICQ) (du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2024 à Gatineau) ;
7. Résolution MTQ – Problématique de la qualité de l'eau du lac Sainte-Marie;
8. Résolution MTQ – Demande pour réduire la vitesse à l'entrée du village sur la rue Principale ;
9. Autorisation pour modifier la limite de vitesse sur le chemin du lac Nairne à 50 kilomètres ;
10. Autorisation de paiement à Camping Québec pour une visite se de classification ; (750 \$ avant taxes) ;
11. Autorisation de paiement de la facture No F0054895 d'Aéro-Feu pour l'achat de pièces visant la réparation de la pompe portative au montant de 1 815,04 \$ avant taxes ;
12. Recommandation de paiement de la facture No F0054634 d'Aéro-Feu pour l'achat de matériel (1 090,00 \$ avant taxes) ;
13. Recommandation de paiement de la facture No F0055052 d'Aéro-Feu pour le banc d'essai des systèmes respiratoire test annuel au montant de 755,50 \$ avant taxes ;

14. Recommandation de paiement de la facture 11867806-00 de SPI Santé Sécurité pour l'achat d'un détecteur de gaz (275 \$ avant taxes)
15. Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels visant la confection des plans et devis pour des travaux de climatisation et de ventilation du Centre récréatif Aimélaquois ;
16. Autorisation de paiement de la facture 09-04-2024 de DA.RE.L. Excavation Inc. pour les travaux de gravier sur le rang Saint-Thomas (1 386,44 \$ avant taxes) ;
17. Acceptation de l'entente de service pour la délégation au Camp le Manoir de la gestion du camp de jour de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la saison 2024 et autorisation de signature ;
18. Entériner la signature de l'entente numérique entre la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et Le Charlevoisien ;
19. Autorisation pour la tenue d'événement – Rodéo de Charlevoix 2024
20. Autorisation pour la tenue d'événement – Le 5 Milles de Charlevoix 2024 ;
21. Autorisation pour l'installation et l'enlèvement du bonhomme pour le Rodéo de Charlevoix édition 2024 ;
22. Appui pour une demande d'un permis de réunion pour vente de boissons alcoolisées à l'extérieur, sur le site fermé de l'hippodrome de la Vallée ;
23. Autoriser l'embauche d'Albert Beauchesne au poste de préposé à l'administration, plage et accueil à la Base de plein air du lac Nairne
24. Dons et Commandites :
  - a) Société d'histoire de Charlevoix–Adhésion 2024 catégorie soutien (50\$)
  - b) Tournoi de golf du 15 juin 2024 du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix – entériner l'inscription pour 1 participation et un souper (110 \$) ;
  - c) Mains de l'espoir de Charlevoix – Golf tournoi bénéfique du 14 juin 2024 – Don ou participation au montant de 100 \$ ;
25. Correspondance
26. Divers :
27. Suivis des membres du conseil;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

**2024-05-07**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024.

**2024-05-08**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2024**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2024.

**2024-05-09**

**5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'avril 2024 au montant de cent quarante-huit mille trois cent six dollars et soixante-dix cents (148 306,70 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

**2024-05-10**

**6. INSCRIPTION À COÛT PARTAGÉ DE MONSIEUR DANIEL BOIES AU 56<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE (AGSICQ) (du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2024 à Gatineau)**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription à coût partagé avec la municipalité de Notre-Dame-des-Monts (50% et 50%) incluant les repas de monsieur Daniel Boies au Congrès annuel 2024 de l'Association des chefs en sécurité incendie (AGSICQ) qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2024 au montant de 850 \$ avant taxes. Les autres frais, qui sont également partagés selon la même proportion, sont soumis aux dispositions sur le règlement no 364.

**2024-05-11**

**7. RÉOLUTION MTQ – PROBLÉMATIQUE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC SAINTE-MARIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a donné mandat à l'OBV de Charlevoix-Montmorency de procéder à une étude portant sur la diagnose écologique sommaire du lac Sainte-Marie à l'été 2023 ;

**ATTENDU QUE** l'étude fait état notamment des résultats obtenus pour chacun des paramètres physico-chimiques mesurés que sont : la transparence moyen, le PH moyen, la conductivité moyenne, la chlorophylle et le phosphore total moyen `;

**ATTENDU QUE** relativement à chacun des paramètres, la dégradation la plus marquante est observable pour celui de la conductivité;

**ATTENDU QUE** cette dégradation indique une quantité de sels et minéraux présents dans l'eau du lac Sainte-Marie qui a presque doublé en 16 ans ;

**ATTENDU QUE** les données indiquent qu'un lac d'eau douce possède une valeur de conductivité inférieure à 200 µs/cm, alors qu'on classifie une eau qui a une valeur comprise entre 200 µs/cm et 1 000 µs/cm, de minérale (dure) et que celle du lac Sainte-Marie s'élève à 516,3 µs/cm ;

**ATTENDU QUE** la concentration élevée en sels et minéraux dans l'eau peut représenter un danger pour les poissons d'eau douce en raison de son impact sur leur capacité d'osmorégulation, nécessaire à une respiration optimale ;

**ATTENDU QUE** les minéraux sont également propices pour la prolifération des végétaux aquatiques ;

**ATTENDU QUE** le lac Sainte-Marie a connu une transition du stade oligo-mésotrophe au stade mésotrophe au cours des 16 dernières années et qu'il y a lieu d'intervenir pour freiner le processus de dégradation notamment en limitant l'apport des sels minéraux dans le lac ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande une rencontre avec le Ministère des Transports pour examiner les interventions à mettre en place afin de diminuer l'apport des sels minéraux dans le lac provenant notamment du réseau routier ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil sollicite une rencontre d'urgence avec le Ministère des Transports afin d'examiner les interventions à mettre en place pour diminuer l'apport des sels minéraux dans le lac Sainte-Marie provenant du réseau routier compte tenu des résultats de l'étude.

*c.c. Ministère de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs*

**2024-05-12**

**8.           RÉSOLUTION MTQ – DEMANDE POUR RÉDUIRE  
LA VITESSE À L'ENTRÉE DU VILLAGE SUR LA  
RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs constate les problématiques de vitesse sur la rue Principale principalement à l'entrée du village alors que la vitesse autorisée est de 70 kilomètre-heure;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite que la vitesse dans ce secteur soit unifiée au secteur de la cote du lac qui affiche une vitesse de 50 kilomètre-heure ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs constate que la vitesse de 70 kilomètre-heure enregistrée à l'entrée du village accroît les risques d'accident pour les usagers qui entrent et sortent du garage localisé à cet endroit;

**ATTENDU QU'**on dénombre 14 enfants dans le secteur faisant l'objet de la demande de réduction de vitesse et que de ce nombre 13 d'entre eux sont d'âge scolaire alors que 3 présentes des limitations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande au MTQ afin que soit réduite la vitesse de 70 à 50 kilomètre-heure dans le secteur de l'entrée du village jusqu'à la côte du lac en raison des motifs ci-haut mentionnés.

**2024-05-13**

**9. AUTORISATION POUR MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU LAC NAIRNE À 50 KILOMÈTRES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une pétition demandant de réduire la vitesse de 70 kilomètres à 50 kilomètres sur le chemin du lac Nairne ;

**ATTENDU QUE** la demande a pour objectif d'améliorer la sécurité des résidents qui marchent en bordure de la route ainsi que de tous les usagers ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est à l'écoute de la demande des résidents du secteur ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de réduire la vitesse de 70 kilomètres à 50 kilomètres sur le chemin du lac Nairne afin de sécuriser les résidents du secteur et de tous les usagers.

**2024-05-14**

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT À CAMPING QUÉBEC POUR UNE VISITE DE CLASSIFICATION**

**ATTENDU QUE** la Base de plein air du lac Nairne est inscrite au programme de classification de Camping Québec ;

**ATTENDU QUE** le programme prévoit des visites d'évaluation aux trois (3) ans et que celle-ci est prévue en 2024 ;

**ATTENDU QUE** la facture no 66441 de Camping Québec pour les frais de visite pour la classification est de 750 \$ avant taxes et que 50 % de ces frais doivent être acquittés au plus tard le 15 mai 2024 soit 431,15 incluant les taxes ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour la visite de classification de Camping Québec pour la Base de plein air du lac Nairne au montant total de 750 \$ avant taxes ;

**QUE** le conseil autorise le premier paiement de 50 % de la facture pour le 15 mai 2024 au montant de 431,15 \$ incluant les taxes ;

**QUE** la somme résiduelle du montant total sera payée sur réception de la seconde facture.

#### **2024-05-15**

**11. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO F0054895 D'AÉRO-FEU POUR L'ACHAT DE PIÈCES VISANT LA RÉPARATION DE LA POMPE PORTATIVE AU MONTANT DE 1 815,04 \$ incluant les taxes**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la facture no F0054895 d'Aéro-Feu pour l'achat de pièces visant la réparation de la pompe portative au montant de 1 815,04 \$ avant taxes.

#### **2024-05-16**

**12. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO F0054634 D'AÉRO-FEU POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL (1 090,00 \$ avant taxes)**

**ATTENDU QUE** le conseil a accepté la soumission S-00339871 lors de l'adoption de la résolution 2024-04-12 pour l'achat de matériel chez Aéro-Feu au montant de 1 090,00 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no F0054634 de la d'Aéro-Feu pour l'achat de matériel

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no F0054634 d'Aéro-Feu pour l'achat de matériel; au montant de 1 090,00 \$ avant taxes.

#### **2024-05-17**

**13. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO F0055052 D'AÉRO-FEU POUR LE BANC D'ESSAI DES SYSTÈMES RESPIRATOIRES TEST ANNUEL AU MONTANT DE 755,50 \$ avant taxes;**

**ATTENDU QUE** le conseil a accepté la soumission S-00334813 lors de l'adoption de la résolution 2024-04-14 pour les tests annuels des systèmes respiratoires chez Aéro-Feu au montant de 74 \$ avant taxes par système respiratoire selon l'entente 2023 ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no F0055052 de la d'Aéro-Feu pour les tests annuels des systèmes respiratoires chez Aéro-Feu au montant de 755,50 avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no F0055052 d'Aéro-Feu pour les tests annuels des systèmes respiratoires au montant de 755,50 \$ avant taxes.

**2024-05-18**

**14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 11867806-00 DE SPI SANTÉ SÉCURITÉ POUR L'ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ (275 \$ avant taxes)**

**ATTENDU QUE** le conseil a accepté la soumission no 11867806-0 lors de l'adoption de la résolution 2024-02-26 pour l'achat et l'installation d'un détecteur de gaz au montant de 275 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no 11867806 de SPI Santé et Sécurité pour l'achat et l'installation d'un détecteur de gaz au montant de 275 \$ avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no 11867806 de SPI Santé et Sécurité pour l'achat et l'installation d'un détecteur de gaz au montant de 275 \$ avant taxes ;

**2024-05-19**

**15. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION DU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels visant la confection des plans et devis pour des travaux de climatisation et de ventilation du Centre récréatif Aimélacois.

**2024-05-20**

**16. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 09-04-2024 DE D.A.RE.L. EXCAVATIONS INC. POUR LES TRAVAUX DE GRAVIER SUR LE RANG SAINT-THOMAS (1 386,44 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture 09-04-2024 de D.A.RE.L. Excavation Inc. pour les travaux de gravier sur le rang Saint-Thomas au montant de 1 386,44 \$ avant taxes.

**17. ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LA DÉLÉGATION AU CAMP LE MANOIR DE LA GESTION DU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR LA SAISON 2024 ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

POINT RETIRÉ

**2024-05-21**

**18. ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE NUMÉRIQUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET LE CHARLEVOISIEN**

**ATTENDU QUE** le conseil a accepté l'offre de partenariat avec Le Charlevoisien visant l'offre numérique pour les municipalités lors de l'adoption de la résolution 2024-03-19

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur James Dufour d'entériner la signature de l'entente numérique par la directrice générale, Lise Lapointe, entre la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et le Charlevoisien.

**2024-05-22**

**19. AUTORISATION POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENT – RODÉO DE CHARLEVOIX 2024**

**ATTENDU QUE** l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 260 lequel permet au conseil municipal d'autoriser la tenue d'une activité de rassemblement communautaire;

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée par l'Hippodrome de la Vallée visant à tenir le Rodéo de Charlevoix 2024 du 20 au 23 juin 2024 inclusivement;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du rassemblement du Rodéo de Charlevoix qui se tiendra du 20 au 23 juin 2024.

**2024-05-23**

**20. AUTORISATION POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENT – LE 5 MILLES DE CHARLEVOIX 2024**

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de courses de chevaux pour la période du 10 août 2024 au 11 août 2024 inclusivement entre 06 h 00 am et 03 h 00

am à l'Hippodrome de la Vallée situé au 188 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs.

**2024-05-24**

**21. AUTORISATION POUR L'INSTALLATION ET L'ENLÈVEMENT DU BONHOMME POUR LE RODÉO DE CHARLEVOIX ÉDITIONS 2024**

**ATTENDU QUE** le Rodéo de Charlevoix a demandé à la municipalité l'autorisation pour installer leur bonhomme près de la croix de chemin à l'entrée du village pour l'édition 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité accorde cette autorisation dans la mesure où le bonhomme est installé de façon sécuritaire;

**ATTENDU QUE** le bonhomme devra être ramassé au plus tard le 5 juillet 2024 sinon, la municipalité procédera à la désinstallation aux frais du Rodéo de Charlevoix;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'installation sécuritaire du bonhomme pour la tenue du Rodéo de Charlevoix 2024 à la croix de chemin à l'entrée du village;

**QUE** le conseil consente à cette installation sous condition qu'au plus tard le 5 juillet 2024 le bonhomme devra être enlevé sinon la municipalité procédera à la désinstallation aux frais du Rodéo de Charlevoix

**2024-05-25**

**22. APPUI POUR UNE DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION POUR VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À L'EXTÉRIEUR, SUR LE SITE FERMÉ DE L'HIPPODROME DE LA VALLÉE**

**ATTENDU QUE** l'Hippodrome de la Vallée a déposé une demande d'appui pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur sur son site fermé;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire appuyer l'hippodrome de la Vallée dans cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appuie la demande de l'Hippodrome de la Vallée pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur sur son site fermé, et ce, pour les activités suivantes :

- Le Rodéo de Charlevoix qui se déroulera du 18 au 26 juin 2024
- Le 5 Milles de Charlevoix qui se déroulera du 08 au 13 août 2024.

**2024-05-26**

**23. AUTORISER L'EMBAUCHE D'ALBERT BEAUCHESNE AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ADMINISTRATION, PLAGE ET ACCUEIL À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi pour des postes de préposé à l'accueil, à l'administration et journalier à la Base de plein air du lac Nairne ;

**ATTENDU QUE** des entrevues ont eu lieu et qu'au terme de l'exercice des recommandations d'embauche ont été adressées au conseil pour les personnes suivantes : Monsieur Albert Beauchesne ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire procéder à l'embauche de monsieur Albert Beauchesne, au poste de préposé à l'administration, plage et accueil saisonnier temps plein selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

**ATTENDU QUE** les personnes sélectionnées acceptent de suivre au besoin les formations que le conseil Municipal jugera nécessaires;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs autorise l'embauche monsieur Albert Beauchesne, au poste de préposé à l'administration, plage et accueil à la Base de plein air du lac Nairne à titre de saisonnier temps plein à compter du 18 mai ou selon les modalités convenues lors de l'entrevue.

**2024-05-27**

**24. DONS ET COMMANDITES**

- a. Société d'Histoire de Charlevoix – Adhésion 2024 catégorie soutien (50 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion 2024 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à la Société d'histoire de Charlevoix dans la catégorie soutien au montant de 50 \$.

- b. Tournoi de golf du 15 juin 2024 du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix – Entériner l'inscription pour 1 participant et un souper (110 \$)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine l'inscription pour une participation et un souper pour le Tournoi de golf du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix qui aura lieu le 15 juin 2024 au montant de 110 \$.

- c. Mains de l'espoir de Charlevoix- Golf tournoi-bénéfice du 14 juin 2024 – Don ou participation au montant de 100 \$

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une participation ou un don dans le cadre du Tournoi de golf des Mains de l'espoir de Charlevoix qui se tiendra le 14 juin 2024 au montant de 100 \$.

**25. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance déposée.

**28. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 39 et se termine à 20 h 24.

**2024-05-28**

**29. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 25.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 8 mai 2024, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**